

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
MARDI 13 OCTOBRE 2015
À 19H00

Le 13 octobre 2015, à 19 heures, les membres du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, se sont réunis dans la salle du Conseil communautaire à Versailles, sur la convocation qui leur a été adressée le 6 octobre 2015 par Monsieur François de MAZIÈRES, Président de la communauté d'agglomération, conformément aux articles L. 5211-1 et suivants, aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

2015-10-MOTION : Motion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc visant à demander à l'Institut national de recherche en informatique (INRIA) et en automatique de réétudier son projet de déménagement de Rocquencourt à Paris.

- 1) alerter l'Etat et l'Institut national de recherche en informatique et en automatique des conséquences économiques liées au projet de déménagement de l'INRIA du territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- 2) dénoncer la concentration à Paris des instituts français alors qu'un cluster axé sur les technologies innovantes est mis en place sur le site de Satory.

~~**2015.10.01 : Etablissement public d'aménagement de Paris-Saclay (EPAPS):**~~

~~**Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc appelés à siéger au conseil d'administration.**~~

~~Retirée de l'ordre du jour.~~

2015-10-02 : Projet urbain sur le secteur « Nexter Est » sur le site de Satory Ouest.

Convention d'action foncière entre la commune de Versailles, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, l'établissement public Paris-Saclay et l'établissement public foncier des Yvelines.

- 1) d'approuver le projet de convention d'action foncière entre la commune de Versailles, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, l'établissement public Paris-Saclay et l'établissement public foncier des Yvelines pour la réalisation d'un projet urbain sur le secteur Nexter Est du site de Satory Ouest ;
- 2) d'autoriser M. le Président ou son représentant, à signer la convention d'action foncière et tout document y afférent.

2015-10-03 : Installation de l'École des Mines ParisTech sur le Campus Safran.

Attribution d'une subvention par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à l'école des Mines ParisTech pour le financement mutualisé de matériel de recherche.

- 1) de participer au financement du programme d'investissements scientifiques de l'Ecole des Mines ParisTech à hauteur de 375 000 € ;
- 2) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer la convention de financement entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et les différents partenaires pour le financement des équipements de recherche, ainsi que tout document y afférent.

2015-10-04 : Participation de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au Salon des professionnels de l'immobilier (SIMI) du 2 au 4 décembre 2015. Convention de partenariat pour l'organisation d'une conférence conjointement avec l'Etablissement public Paris-Saclay (EPPS).

- 1) d'autoriser la participation de la communauté d'agglomération à l'édition 2015 du salon de l'immobilier d'entreprise (SIMI) en qualité de partenaire de l'Etablissement public Paris-Saclay (EPPS);
- 2) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat pour l'organisation d'une conférence au SIMI du 2 au 4 décembre 2015 et à régler le montant estimatif de 5 250 € TTC correspondant à 50% de la somme engagée par l'EPPS.

2015-10-05 : Réalisation d'une piste cyclable entre les communes de Buc et de Toussus-le-Noble, le long de la route départementale 938. Convention relative aux modalités de réalisation et à la participation financière entre le conseil départemental des Yvelines et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

- 1) d'approuver le principe de réalisation d'une piste cyclable longeant la route départementale 938 entre les communes de Buc et de Toussus-le-Noble, le montage et le plan de financement de cette opération ;
- 2) d'autoriser M. le Président à signer la convention de participation financière de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la réalisation de cette piste cyclable avec le conseil départemental des Yvelines ainsi que tout document s'y afférent ;
La répartition du financement est établie comme suit :
 - région Ile-de-France : 60 % des travaux et 50 % du raccordement côté Toussus-le-Noble,
 - conseil départemental des Yvelines: 20% des travaux hors raccordement côté Toussus-le-Noble,
 - communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc : 20 % des travaux et 50 % du raccordement côté Toussus-le-Noble.

2015-10-06 : Mise en place du programme LEADER 2014-2020, constitution d'un groupe d'action locale (GAL) sur le plateau de Saclay et ses vallées attenantes et désignation d'un représentant titulaire suppléant de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

- 1) conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, de procéder, au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité, à la désignation du représentant du groupe d'action locale (GAL) du plateau de Saclay ;
- 2) les résultats du vote étant les suivants :
abstentions : 0
suffrages exprimés : 58
de désigner M. Jean-Loup ROTTEMBOURG pour siéger en tant que membre titulaire et M. Philippe BAUD (Bièvres) pour siéger en tant que membre suppléant ;

- 3) *d'approuver la constitution d'un groupe d'action locale (GAL) portée par Terre & Cité à l'échelle du plateau de Saclay et de ses vallées, conformément au périmètre de l'association ;*
- 4) *de donner mandat à Terre et Cité pour signer la convention actant la création du groupe d'action locale (GAL) et l'activation des fonds européens sur le territoire ;*
- 5) *d'habiliter M. le Président, à prendre toutes décisions et à signer toutes pièces administratives nécessaires à l'application de la présente décision.*

2015-10-07 : Plan de relance pour le recyclage et l'amélioration de la collecte des déchets.

Signature de la convention d'engagement entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la société Eco-emballage.

- 1) *de valider la mise en place de suivis de collecte déchets recyclables sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;*
- 2) *d'approuver les dispositions du projet de contrat d'amélioration de la collecte entre Versailles Grand Parc et la société Eco-emballage ou sa filiale l'Adelphe, attribuant un financement de 83 753 € à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;*
- 3) *d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer le contrat d'amélioration de la collecte avec Eco-emballage ou l'Adelphe et tout document y afférent.*

2015-10-08 : Retrait de la commune de Châteaufort du Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (SICTOM) de la Région de Rambouillet et du Syndicat intercommunal de traitement et de valorisation des déchets (SITREVA).

Conventions financières de retrait entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, la commune de Châteaufort, le SICTOM et le SITREVA.

- 1) *d'adopter les termes du retrait de la commune de Châteaufort du SICTOM et du SITREVA, tels que précisés dans les conventions à intervenir entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, la commune de Châteaufort, le SICTOM de la Région de Rambouillet et le SITREVA avec les indemnités de sortie suivantes :*
 - 24 196,13 € TTC pour le SICTOM
 - 192 219,78 € TTC pour le SITREVA.
- 2) *d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer lesdites conventions ainsi que tous documents y afférent.*

2015-10-09 : Modification des statuts du Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (SYCTOM) de l'agglomération parisienne suite à l'extension de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à la ville de Vélizy-Villacoublay. Demande du Conseil communautaire.

d'élargir le périmètre de l'adhésion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (SYCTOM) de l'agglomération parisienne afin d'intégrer la gestion du traitement des déchets du territoire de la commune de Vélizy-Villacoublay.

2015-10-10 : Modification des statuts du Syndicat mixte pour la gestion du service des eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMGSEVESC) suite aux adhésions de la commune des Clayes-sous-Bois et de la CASQY pour les communes de La Verrière et d'Elancourt, pour certains quartiers. Avis de la communauté d'agglomération.

d'approuver la modification des statuts du Syndicat mixte pour la gestion du service des eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMGSEVESC) suite aux adhésions de la ville des Clayes-sous-Bois et de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (CASQY) pour les villes de La Verrière et d'Elancourt pour les quartiers de la Clé de Saint-Pierre, de la nouvelle Amsterdam et des 7 Mares.

2015-10-11 : Transfert de la compétence eau de la commune de Bougival à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Mise à disposition des biens, des subventions et emprunts y afférents à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, puis retransfert au Syndicat mixte pour la gestion du service des eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMGSEVESC).

1) *d'approuver l'inventaire des biens mis à disposition au 1^{er} janvier 2014 par la commune de Bougival au profit de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, au titre de la gestion du service de l'eau potable, sur la base de la valeur nette comptable au 31 décembre 2013, soit :*

- 1 609,15 € pour la pompe de forage du stade,
- 15 162,74 € pour la création d'intercommunication sur le réseau d'eau potable,

Ainsi que la reprise des excédents de fonctionnement et d'investissement du service d'eau potable pour respectivement 26 927,78 € et 74 634,67 € ;

2) *d'approuver la mise à disposition de ces mêmes biens et le reversement des excédents 2013 au Syndicat mixte pour la gestion du service des eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMGSEVESC), pour les mêmes montants ;*

3) *d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer le procès-verbal de transfert des biens et tout document y afférent.*

**2015-10-12 : Exercice budgétaire 2015
Pertes sur créances irrécouvrables : admission en non-valeur et créances éteintes.**

1) *d'admettre en non-valeur les titres liés à la redevance spéciale des déchets non ménagers, aux conservatoires et à la pépinière d'entreprises d'un montant total de 4 138,54 € au titre des exercices 2011 à 2014 ;*

2) *d'éteindre les créances liées à la redevance spéciale des déchets non ménagers d'un montant total de 3 959,48 € au titre des exercices 2013 à 2015.*

2015-10-13 : Gestion des investissements pluri-annuels de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Révision de l'autorisation de programme et de crédits de paiement (AP-CP) relative au reliquat des subventions de surcharge foncière attribuées de 2010 à 2014.

1) de modifier le montant de l'autorisation de programme (AP) n°2015-002 relative au reliquat des subventions de surcharge foncière déjà attribuées au cours des années 2010 à 2014 initialement fixé à 4 430 655,21 € pour l'arrêter désormais à 4 714 569,61 € ;

2) d'indiquer le nouvel échéancier de crédits de paiement (CP) prévisionnel (en €) suivant :

AP N°	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	TOTAL AP
2015-001	0	250 000	1 750 000	500 000	2 500 000
2015-002	2 035 000	2 203 645	475 924,61		4 714 569,61
TOTAL CP	2 035 000	2 453 645	2 225 924,61	500 000	7 214 569,61

2015-10-14 : Fonctionnement interne des assemblées de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Adoption du règlement intérieur du Conseil communautaire.

d'adopter le règlement intérieur du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ci-annexé, portant sur son fonctionnement interne, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales.

2015-10-15 : Délégations de compétences du Conseil communautaire au Bureau de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Actualisation.

de déléguer les 5 compétences ci-dessous énoncées au Bureau de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc :

- de prendre tout acte pour l'attribution de fonds de concours au titre de la voirie en lien avec l'effort consenti par les communes pour le déploiement d'Autolib sur le territoire de Versailles Grand Parc, dans la limite de 30 000 € par station effectivement déployée et dans la limite de 900 000 € pour les années 2016 à 2018,

- concernant l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et les installations ouvertes au public (IOP) :

. de s'engager à rendre accessibles les établissements recevant du public (ERP) et les installations ouvertes au public (IOP) propriétés de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc exposés dans les agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP),

. d'autoriser M. le Président à signer l'ensemble des documents attestant l'accessibilité des ERP et IOP rendus accessibles au 1er janvier 2015,

. d'autoriser M. le Président à présenter une demande de dérogation pour l'un de ses établissements ouverts au public ou installations ouvertes au public, si pour des raisons financières ou techniques, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est dans l'incapacité de présenter un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP),

- de conclure tous les renouvellements de conventions de partenariats relatifs aux établissements culturels situés sur le territoire de Versailles Grand Parc et tous les actes s'y afférant,
- de prendre toutes conventions de partenariat sans incidence financière avec les partenaires publics ou privés de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (hors matière culturelle) et tous les actes s'y afférant,
- d'adopter et de modifier les règlements de collecte, de traitement et de revalorisation des déchets ainsi que de déchetterie de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et tous les actes s'y afférant, puis de les notifier aux communes concernées afin que leurs Maires puissent les formaliser par voie d'arrêté pour leur entrée en vigueur,
- de financer toutes les actions nécessaires à l'insertion professionnelle et au maintien dans l'emploi des personnes handicapées inscrites dans le catalogue des aides du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) et d'adopter tous les actes et les conventions entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et le FIPHFP.

2015-10-16 :

Ressources humaines.

Convention relative à la mise à disposition d'un agent du centre interdépartemental de gestion (CIG) pour une mission de remplacement administratif au sein de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

- 1) d'approuver la convention-cadre relative à la mise à disposition d'un agent du centre interdépartemental de gestion de la Grande Couronne (CIG) pour une mission de remplacement administratif au sein de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, notamment pour les besoins du service des finances;
- 2) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer cette convention avec le Centre interdépartemental de gestion et tout document y afférent ;
- 3) d'autoriser M. le Président à faire appel, le cas échéant, au service de missions temporaires du Centre interdépartemental de gestion, en fonction des nécessités de services à venir, la convention-cadre étant valable 3 ans.

Compte-rendu établi en application des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales et affiché au siège de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc le 14 octobre 2015.

Le Président,

François de Mazières
Député-Maire de Versailles

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.